

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

SEANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept novembre à 19H00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du vingt novembre deux mille vingt-cinq.

Présents : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Yves BLANCHARD, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, Mme Céline EVIN, M. Paul-Eric FILY, Mme Mauricette HELLO, M. Joël HERBIN, M. Antoine HUBERT, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Maryse MOINEREAU, M. Dominique MUSLEWSKI, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Virginie ROTHAI, Mme Danièle VINCENT.

Excusés : Mme Carole BRAS, Mme Brigitte DIERICX, M. Denis DUGABELLE, M. Olivier GUILLET, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEaute, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, M. Luc NORMAND, M. Rémy ROHRBACH, Mme Christiane VAN GOETHEM.

Absents : Mme Joëlle BERTRAND, M. Frédéric ERAUD, M. Hervé YDE.

Pouvoirs : Mme Carole BRAS à M. Jacques RIPOCHE, Mme Brigitte DIERICX à M. Paul-Eric FILY, M. Denis DUGABELLE à Mme Danielle VINCENT, M. Olivier GUILLET à Mme Monique DIONNET, Mme Claire HUGUES à Mme Isabelle RONDINEAU, M. Gaëtan LEaute à M. Jacques PRIEUR, Mme Karine MICHAUD à M. Dominique MUSLEWSKI, M. Rémy ROHRBACH à Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, Mme Christiane VAN GOETHEM à M. Joël HERBIN.

Suppléance : M. Luc NORMAND suppléé par Mme Mauricette HELLO.

Secrétaire de séance : Mme Laurence BRETON.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 29 - Pouvoirs : 9 - Votants : 38

2025-485 : Assainissement non collectif – Tarifs 2026

Rapporteur : Monsieur Claude CAUDAL – Vice-Président en charge de la commission « Cycle de l'Eau – Littoral – Marais »

Les prestations de contrôle assurées par le SPANC en prestation de service (SAUR) donnent lieu au paiement par l'utilisateur de redevances, destinées à financer les charges du service et à assurer l'équilibre de budget en dépenses et en recettes.

Le montant de la redevance varie selon la nature des opérations de contrôle. Elle est révisable chaque année lors du vote du budget.

Pour 2026, il est proposé :

- de maintenir les tarifs 2025 des contrôles de conception et de réalisation
- d'augmenter le tarif des contrôles de bon fonctionnement pour les dispositifs inférieurs ou égales à 20 Equivalents-Habitants
- de majorer du taux de l'inflation les autres tarifs, estimé pour 2025 à 1,3 % (source INSEE, valeur IPCH septembre 2025 au 15/10/2025), les tarifs appliqués en 2025, suivant le tableau ci-dessous.

	Tarifs 2025	Proposition tarifs Pornic Agglo 2026
Contrôle de conception d'une installation neuve		
dispositif < ou = 20 EH	125 €	125 €
dispositif > 20 EH	125 €	125 €
Contrôle de réalisation d'une installation neuve		
dispositif < ou = 20 EH	153 €	153 €
dispositif > 20 EH	242 €	242 €
Diagnostic d'une installation dans le cadre d'une vente immobilière		
Dispositif en semi-collectif (contrôle branchement)	142 €	144 €
dispositif < ou = 20 EH	238 €	241 €
dispositif compris entre 20 et 100 EH (lotissement, camping, PRL etc.)	2 002 €	2 028 €
dispositif > 100 EH (lotissement, camping, PRL etc.)	4 007 €	4 059 €
Contrôle de bon fonctionnement		
terrain de loisirs nus	97 €	98 €
dispositif < ou = 20 EH	131 €	154 €
dispositif compris entre 20 et 100 EH	1081 €	1095 €
dispositif > 100 EH	1 929 €	1 954 €
Prestations ponctuelles	<i>Correspondant au tarif d'un contrôle de bon fonctionnement multiplié par 4</i>	<i>Correspondant au tarif d'un contrôle de bon fonctionnement multiplié par 4</i>
Pénalités		
dispositif < ou = 20 EH	523 €	616 €
dispositif compris entre 20 et 100 EH	4 326 €	4 380 €
dispositif > 100 EH	7 716 €	7 816 €
Prélèvement et analyse qualitatif du rejet		
dispositif < ou = 20 EH	185 €	187 €
dispositif > 20 EH	185 €	187 €
Contre-visite (pour toutes capacités de dispositif)	76 €	77 €
Déplacement infructueux	63 €	64 €
Contrôle annuel – conformité administrative cahier de vie dispositif compris entre 20 et 200 EH	70 €	71 €

- VU l'avis favorable de la commission « Cycle de l'eau » du 12 novembre 2025 et du bureau communautaire du 13 novembre 2025 à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- d'adopter les tarifs de la Redevance Assainissement Non Collectif applicables à compter du 1^{er} janvier 2026

La Présidente,
Pascale BRIAND

La Présidente,

Pascale BRIAND

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20251201-2-DE

Réception par le Sous-Préfet : 01-12-2025

Publication le : 01-12-2025